

Rôle de l'éducateur :

- Éduquer
- Enseigner
- Entraîner
- Animer
- Surveiller

EDUQUER:

- Organiser la pratique et l'enseignement des activités physiques et sportives
- Transmettre des valeurs sociales (goût de l'effort, le respect des autres ...)
- Faire respecter le règlement interne de la structure, les règles de vie commune, les règles d'hygiène.

ENSEIGNER:

Transmettre des connaissances spécifiques (technique)

ENTRAINER:

- Développer les qualités physiques
- Améliorer les performances
- Permettre au pratiquant de progresser

ANIMER

- Maintenir l'attention, la concentration
- Mettre une ambiance de travail

SURVEILLER:

• Vérifier que les pratiquants <u>exercent en toute</u> <u>sécurité</u>.

COMPETENCES D'ENSEIGNEMENT:

- <u>Définir</u> Objectifs
- <u>Concevoir</u> cycle, un programme, une séance, un exercice
- Mettre en place du matériel, exercices
- Conduire la séance, exercices
- Réguler la difficulté, le groupe
- <u>Évaluer</u> niveau de pratique. Vérifier si les objectifs sont atteints

PRINCIPAUX MOYENS D'INTERVENTION:

- Exercices :
- -Pour atteindre les objectifs fixés
- -Adaptés au pratiquant
- -A caractère évolutif

PRINCIPAUX MOYENS D'INTERVENTION:

- Consignes:
- -Concision et brièveté des consignes
- -Clarté et précision
- -Simples et compréhensibles
- -Peu nombreuses

PRINCIPAUX MOYENS D'INTERVENTION:

• <u>Démonstration</u>:

Une bonne démonstration est plus opérante que des consignes mal formulées.

PRINCIPAUX MOYENS D'INTERVENTION:

- Guidage :
- -Verbal ou physique
- -Par aménagement du milieu (ex : fesses doivent toucher ballon pour les squats)
- -Ne doit pas être utilisé trop longtemps pour ne pas rendre les débutants passifs et dépendants

PRINCIPAUX MOYENS D'INTERVENTION:

Observation et évaluation :

Un bon éducateur est quelqu'un qui a un bon œil.

Pour évaluer de manière juste il faut savoir quoi et comment observer.

TRAVAIL PERSONNEL:

- Préparez vos cycles,séances (paramètres d'efforts...) ...
- Révisez vos cours (Anatomie...)
- Avoir un plan B, un plan C
- Se tenir informé (connaissances en constantes évolutions)

PLAN SOCIAL:

- Se comporter de manière égale avec tout le monde
- Soyez souriant 24h/24
- Poker-face
- Pas d'excuses, vous devez être au top de votre forme

SPORT/RÔLE MODELE:

Avoir un bon rôle modèle = exécution stricte

Savoir démontrer

Être en forme physiquement

Avoir tenue et comportement adéquat

COMMERCIAL/ADMINISTRATIF:

Accueillir les clients

Présenter les lieux

Faire signer des contrats

Rentrer des contrats informatiquement

Promouvoir les activités de la salle par la création d'événements extérieurs (ex : projet)

MENAGE / ENTRETIEN:

- Fait parti du job (sauf exceptions)
- Entretien des machines fait parti du job également (sauf exceptions)
- Être clair avec le patron depuis le début

1. obligation de qualification Nul ne peut enseigner contre rémunération

- Article L212-1 du code du sport
- Modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 art. 45 (V)
- I. Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de <u>l'article L. 212-2</u> du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle :
- 1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;
- 2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article <u>L. 6113-5</u> du code du travail.



RNCP

RNCP AF MENTION A 90831 B 90833 RNCP APT 89805



TABLEAU SYNOPTIQUE DES MÉTIERS ET DIPLÔMES DE L'ANIMATION ET DU SPORT





SPORT				Formations et diplômes					ANIMATION				
Fonction publique territoriale	Fonction publique d'État		Secteur privé		SPOR	ANI		IMATION		Secteur privé	Fonction publique d'État	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière
	Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	Fédérations, associations, comités d'entreprises commerciales	n i v e a u x	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	Activités physiques et sportives	Jeunesse et éducation populaire	Carrières sociales	n v e a u x	Associations, centres sociaux, centres de vacances, clsh, maisons de quartier	Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative	cerntonale	nospitaliere
Conseiller territorial des activités physiques et sportives	Professeur de sport : - conseiller d'animation sportive - conseiller technique sportif	Professeur d'éducation physique et sportive Professeur des écoles	Entraîneur national Expert	1	DOCTORAT MASTER DEA STAPS (*) DESS STAPS (*)	Diplôme INSEP BEES 3° (°)			1	de d'éduca projet popula et	Conseiller	option animation	
			Entraîneur Formateur de cadres	11	LICENCE STAPS LICENCE PROFESSIONNELLE MAITRISE STAPS (*)	BEES 2*	DEDPAD		11		d'éducation populaire et de jeunesse		
Educateur sportif des activités physiques et sportives			Animateur sportif	ııı	DEUST (*) DEUG STAPS (*)		DEFA (¹)	DUT carrières sociales option animation	ш	Chef de projet Coordinateur Responsable de structure		Animateur	Animateur coordinateur
				IV		BP JEPS				Animateur		territorial	
						BEES 1º	BEATEP		IV	Animateur technicien			
Opérateur des activités physiques et sportives			Assistant animateur	v		ВАР			v	A ssistant animateur		Adjoint d'animation Agent d'animation	

Diplômes non professionnels

initiateur, accompagnateur, bénévole... Brevets fédéraux

BAFA - BAFD - BASE animateur volontaire

Diplômes non professionnels













Certificats Complémentaires pour le BP

Accompagnement et inclusion des personnes en situation de handicap

Arrêté du 30 mai 2017 accompagné des annexes

▶ Commercialisation de produits et services d'enseignement en golf

Arrêté du 1er décembre 2016 accompagné des annexes

▶ **Développer-entreprendre** (en vigueur à partir du l'er janvier 2019)

Arrêté du 5 juillet 2018 accompagné des annexes

Direction d'un accueil collectif de mineurs

Arrêté du 7 novembre 2017 modifié accompagné des annexes

▶ Voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri

Arrêté du 30 août 2017 accompagné des annexes

▶ Voile multi-supports à moins de 6 milles nautiques d'un abri

Arrêté du 30 août 2017 accompagné des annexes

lundi 30 juillet 2018

Ce que l'on risque

Dès lors qu'il est prouvé que l'employeur a volontairement engagé ou gardé à sa disposition un éducateur sportif dont il savait qu'il ne possédait pas les diplômes requis à l'exercice de son activité, l'employeur risque une peine d'un an de prison et de 15 000 euros d'amende

Sur internet (Sans diplôme et AVEC rémunération)

- Youtube : comme de nombreuses Youtubeuses, rien ne t'empêche de poster des vidéos de tes séances de gym et de t'improviser prof. Par contre, pour commencer à toucher quelques euros de revenus publicitaires, il faudra que tes vidéos soient super populaires auprès des 12-25 ans.
- Instagram: tu peux t'autoproclamer coach et vendre du coaching en ligne en te faisant payer via Paypal. Pas besoin de diplôme, de nombreuses photos de tes abdos en béton seront largement suffisantes pour appâter le chaland. Plus ton pourcentage de graisse sera bas, plus tu pourras demander de cash\$\$. Si le coaching perso ne t'intéresse pas, développe un PDF à vendre (méthode de gym, ebook de recettes) et essaie de le refiler à tes followers à un prix complètement indécent.
- Facebook : deviens "Coach Bonheur Bien-être". Poste des images-citations du style "Life is what you make it" et des recettes de smoothies verts sur une page facebook. Facture 80 euros la séance Skype avec tes coachés désespérés.

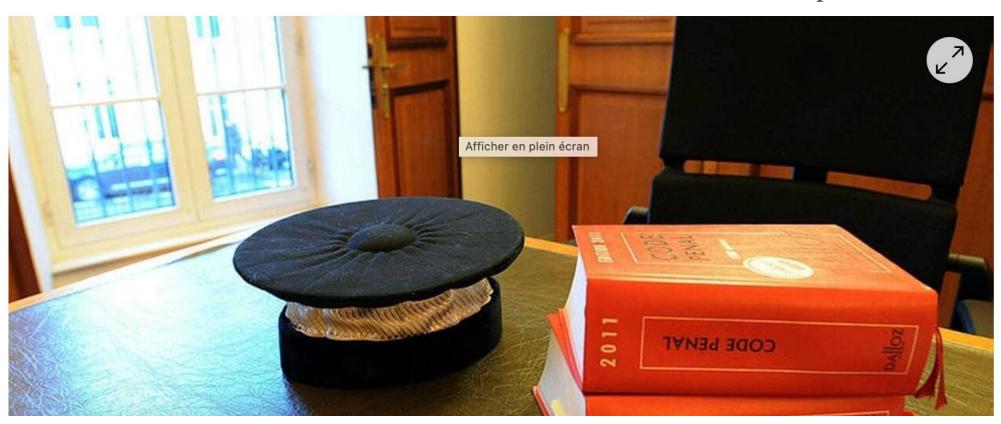
Blog fitness (ma méthode) : tu commences un blog healthy/fitness où tu partages tes bons conseils. Mais il faut le bourrer de liens affiliés de tous les côtés si tu veux te faire un peu d'argent de poche avec.



Caen. Depuis 40 ans, ce maître-nageur sauveteur exerçait sans diplôme

Ce jeudi 11 juin 2020, le tribunal correctionnel de Caen a jugé un gérant d'un club de sport caennais, âgé de 60 ans. Il lui est reproché d'avoir exercé le métier d'éducateur sportif sans la qualification requise.

10 mois de prison avec sursis



2. Obligation d'assurance

- L'assurance Responsabilité Civile est obligatoire et couvre: l'établissement, ses préposés (salariés, employés, cadres, bénévoles) les pratiquants et les clients
- Une attestation d'assurance doit pouvoir être présentée, à la demande des agents de la <u>DDCS</u>

• ET quand je suis auto entrepreneur....



1. A compléter, si possible, en indiquant les numéros de série des matériels.

2. A faire signer par votre Assureur ou son Mandataire Avant la livraison du matériel

3. A retourner au plus tard à la date de prise d'effet de la location(art.6-3/ 9-2 des Conditions Générales)

LIXXBAIL

81 BD Marie et Alexandre OYON CS 11507

LOCATAIRE : SAS OB4C Référence contrat : 223256BJ0 / 1 Durée de la location : 36 Mois 72015 LE MANS Cedex 2

MATERIELS	VEHICULES
Responsabilité civile Bris de machine Vol Incendie. Foudre. Explosion. Dommages électriques avec franchise de Commande d'un matériel neuf ayant les mêmes caractéristiques que celui décrit ci-dessus et ce pendant toute la durée de la location, suivant Police n° COL 142.87204 (1)	Responsabilité civile illimitée Dommages au véhicule(2) - tous accidents sans franchise - tous accidents avec franchise de

La COMPAGNIE D'ASSURANCES soussignée déclare :

- 1 Que la police a été souscrite tant pour le compte du LOCATAIRE que pour celui de LIXXBAIL assuré additionnel
- 2. Qu'elle ne versera au LOCATAIRE aucune indemnité consécutive à un sinistre sans l'autorisation préalable et écrite de LIXXBAIL qui pourra être à son gré substituée à tous recours et actions de l'assuré contre la COMPAGNIE D'ASSURANCES, sur simple présentation de la présente.
- 3. Que la police a exclu tout recours de sa part contre LIXXBAIL
- 4. Qu'elle informera, par lettre recommandée, LIXXBAIL de toute suspension, modification ou annulation de cette assurance avant la fin de la location et ce au moins 15 jours avant que ladite suspension, modification ou annulation ne soit opposable à LIXXBAIL.
- (1) A compléter
- (2) Rayer les mentions inutiles

DESIGNATION DU MATERIEL

MATÉRIEL N°: 2019028248 HT : 48 825,19 EUR - TTC : 58 590,23 EUR Marque : - Numéro de série : Désignation : Materiel de fitness musculatio

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Peynenrade le 14/4/19

Page 1 sur 1

Signature et cachet de l'assureur

AXA BRICE RENAU
Assurance - Banque Placement
10 rue de Faradis
40300 PEYREHORADE

I. <u>05-58-73-62-12</u> - Fax 05.58.77.79.77 www.orias.fr ORIAS : 12068361

CASM02

Attestation d'assurance

Partenaire PSC Environ 150€ par An (au lieu de 250 à 300€)



40300 - PEYREHORADE

Tél: 05 58 73 03 54 - Mob: 06 48 14 71 71 - Fax: 05 58 73

05 29

remi@villenave-assurances.fr - www.ganassurances.fr

Immatriculé à l'Orias au numéro : 18006641 - www.orias.fr

Civile ou pénale

Le droit **civil** organise les relations entre personnes physiques et/ou morales. Quant au droit **pénal**, il met l'accusé face à la société lorsque ce dernier enfreint la loi. D'un côté, le droit **civil** est un droit privé où il n'y aura pas de peine à prononcer contre l'accusé

Responsabilité Civile VS pénale

DIVERS TYPES DE RESPONSABILITÉ

Responsabilité civile Protection de l'individu

Répare un dommage causé à autrui

La victime est indemnisée du dommage qu'elle a subi

Le responsable paiera des dommages et intérêts

Tribunaux compétents :

S

<

TGI (Tribunal de Grande Instance)

TI (Tribunal d'Instance)

Responsabilité pénale Protection de la société

Sanctionne l'auteur d'une infraction

Protège la société

L'auteur de l'infraction fait l'objet d'une répression

Il est condamné par exempleà des amendes ou à de la prison

Tribunaux compétents :

Tribunal de Police
Tribunal correctionnel Cour d'Assisses

L'auteur de l'infraction paiera aussi des dommages et intérêts à la victime

3. Obligation d'honorabilité

Une personne ayant fait l'objet d'une condamnation mentionnée à l'article L. 212-9 du code du sport ne peut exploiter un EAPS5. La DDCS(PP) concernée vérifie le bulletin n°2 du casier judiciaire de l'intéressé. ainsi que le FIJAIS (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) en renseignant son identité complète dans un logiciel dédié.

obligation d'aptitude médicale

« Toute personne exerçant ou souhaitant exercer les fonctions relevant de l'article <u>L. 212-1</u> doit être en mesure de présenter, au service chargé de l'instruction du dossier de déclaration, un certificat médical de non contreindication à la pratique et à l'encadrement de ces activités physiques ou sportives datant de moins d'un an au jour du dépôt du dossier. »



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Direction des affaires criminelles et des grâces Casier judiciaire national 44317 NANTES CEDEX 3

BULLETIN NUMÉRO 3

CHRISTOPHE DAMIEN

310 ROUTE DU BOURG

40300 ORIST

Bulletin délivré le 24 juin 2020

Vérifiable sur

https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/verif
date de délivrance 24/06/2020

heure de délivrance 10:01

identifiant document 20176008607B3 clé de contrôle C96B4E71

Résultat à vérifier

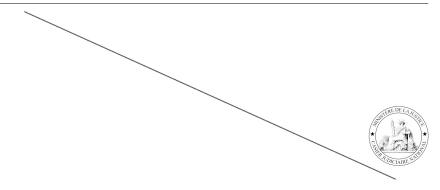
E59AD5CD D50CDD2D 6648FCD8

C2C0E37F 2C047EFB 77CEF2CB C280F7D5

IDENTITÉ

Nom Prénom(s) CHRISTOPHE
Sexe Masculin
Date de naissance LAON (02)

Relevé des condamnations devant figurer au bulletin numéro 3 (article 777 du Code de procédure pénale)



En l'absence de condamnation devant figurer au bulletin numéro 3, celui-ci comporte une barre transversale (article R. 84 du Code de procédure pénale)

Le magistrat, chef du service du Casier judiciaire national Eric SERFASS

En l'absence d'un texte spécifique prévoyant la vérification des casiers judiciaires des employés, l'employeur peut demander à un candidat ou à un employé de produire l'extrait de son casier judiciaire (B3) lors d'un entretien, par exemple afin de vérifier ses antécédents judiciaires

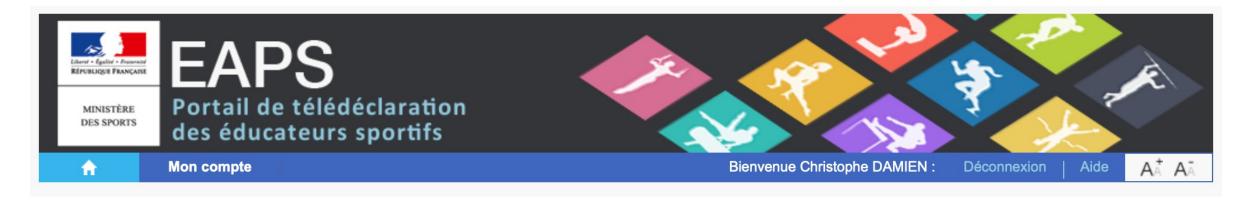
Mais pas B2

Le bulletin n°2 contient des condamnations sensibles, par exemple celles qui sont liées aux violences sexuelles sur mineurs. Contrairement au bulletin n°3, le bulletin n°2 ne peut pas vous être délivré. Seules les personnes autorisées par la loi peuvent demander une transmission de votre bulletin n°2. Tel est le cas de certaines autorités, et des employeurs qui veulent recruter à des postes en lien avec les mineurs. Le bulletin n°2 est transmis seulement s'il ne comporte aucune mention

Cette obligation est vérifiée.....

3. Obligation de déclaration

Un **éducateur** sportif rémunéré doit se **déclarer** et se faire délivrer une carte professionnelle. Cette **déclaration** vise à s'assurer que l'**éducateur** dispose des diplômes requis.



Page d'accueil - EAPS Téléprocédure

https://eaps.sports.gouv.fr

Exemple de carte professionnel

CARTE PROFESSIONNELLE D'EDUCATEUR SPORTIF N° 06419ED0164



Liberté Égalité Fraternité

Educateur sportif CARTE PROFESSIONNELLE



Qualifications et prérogatives d'exercice : scannez le code ci-dessous ou rendez-vous sur https://eapspublic.sports.gouv.fr/



Nom de naissance : **MAIORANA**Nom d'usage : **MAIORANA**

Prénom : **Matteo**Nationalité : **Française**

Date de naissance : 27/02/1995

Lieu de naissance : THONON LES BAINS

N° de carte : 06419ED0164

Carte délivrée au nom du ministre chargé du sports par : **Préfecture des Pyrénées-Atlantiques**

Expire le : 22/07/2024

Vous avez procédé à la déclaration d'éducateur sportif mentionnée à l'article L. 212-11 du code du sport. Suite à cette déclaration, vous êtes titulaire de la carte professionnelle d'éducateur sportif ci-dessus. Elle est valable 5 ans et doit être présentée lors de tout contrôle par les services de l'État.

Conformément à l'article R. 212-85 du code du sport, il vous revient d'informer les services de votre préfecture de tout changement de l'un des éléments qui figurent dans votre déclaration. Cette démarche est possible en ligne sur le site https://eaps.sports.gouv.fr

Par ailleurs, conformément à l'article R. 322-5 du code du sport, une copie de votre carte professionnelle doit être affichée sur le(s) lieu(x) où vous exercez votre activité.

Pour toute question relative à votre déclaration ou à votre carte professionnelle d'éducateur sportif, veuillez-vous adresser à la direction départementale de la cohésion sociale (ou direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) de votre lieu principal d'exercice.

4.La déclaration d'accident

L'exploitant d'un EAPS est tenu d'informer le préfet de tout accident grave. Il en est de même de toute situation présentant ou ayant présente des risques graves par leur probabilité et leurs conséquences éventuelles pour la santé et la sécurité physique ou morale des pratiquants12. Il faut ici comprendre toute situation de « presque accident » potentiellement dangereuse mais qui n'a pas donné lieu à un accident ayant entrainé des dommages corporels.

Les obligations d'affichage APS

- Information et affichage
- L'exploitant d'un établissement d'APS est soumis à une obligation d'information auprès du public par voie d'affichage. Les documents à afficher sont :
- 1. les diplômes
- 2. les cartes professionnelles des éducateurs sportifs exerçant dans l'établissement ou de l'attestation de stagiaire dans le cadre de la préparation d'un diplôme permettant d'enseigner, encadrer ou animer une activité physique ou sportive ou d'entrainer ses pratiquants (EPMSP)
- 3. l'attestation du contrat d'assurance
- 4. Le tableau d'organisation des secours dans l'établissement avec les adresses et numéros de téléphone des secours
- 5. l'avis de la commission de sécurité

Obligations d'affichage en entreprise

Type distancesion		Mode de communication
Inspection du travail	Adresse, nom et téléphone de l'inspecteur du travail compétent Conditions de communication aux salariés mises en œuvre par l'employeur communiquées au préalable à l'agent de	Affichage
Consider d'acqueil télémbonique	contrôle de l'inspection du travail	Affichage
Service d'accueil téléphonique Médecine du travail	Téléphone : 09 69 39 00 00 Demandes d'information et de conseil sur les discriminations et sur les conditions de saisine du Défenseur des droits	Amchage
	Adresse et numéro de téléphone du médecin du travail et des services de secours d'urgence (pompiers, SAMU par	Affichage
	exemple)	_
	e Consignes incendie selon la norme NF EN ISO 7010	Affichage
zone de danger	Noms des responsables du matériel de secours et des personnes chargées d'organiser l'évacuation en cas d'incendie	
Convention ou accord collectif du travail	Avis comportant l'intitulé des conventions et accords applicables dans l'établissement Référence de la convention collective dont relève l'établissement et des accords applicables (précisions sur les conditions de leur consultation sur le lieu de travail)	Par tout moyen
Égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes	Articles L3221-1 à L3221-7 du code du travail	Par tout moyen
Horaires collectifs de travail	Horaire de travail (début et fin) et durée du repos	Affichage
Repos hebdomadaire	Jours et heures de repos collectifs (si le repos n'est pas donné le dimanche)	Affichage
Congés payés	Période de prise des congés (2 mois avant le début des congés) Ordre des départs en congés Raison sociale et adresse de la caisse des congés payés à laquelle sont affiliés les employeurs d'artistes du spectacle et du bâtiment	Par tout moyen
Harcèlement moral	Texte de l'article 222-33-2 du code pénal	Par tout moyen
Harcèlement sexuel	Texte de l'article 222-33 du code pénal (et devant les locaux, ou à la porte, où se fait l'embauche) Adresse et numéro de téléphone : - du médecin du travail - de l'inspection du travail et le nom de l'inspecteur compétent - du Défenseur des droits	Par tout moyen
Lutte contre la discrimination à l'embauche	Texte des articles 225-1 à 225-4 du code pénal (et devant les locaux, ou à la porte, où se fait l'embauche)	Par tout moyen
Interdiction de fumer	Interdiction de fumer dans les locaux de l'entreprise	Affichage
Interdiction de vapoter	Interdiction de vapoter dans les lieux de travail fermés ou couverts à usage collectif, sauf exceptions (lieux de travail accueillant du public, par exemple)	Affichage
Document unique d'évaluation des risques professionnels	Conditions d'accès et de consultation de l'inventaire des risques, qui contient les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (avec une mise à jour annuelle obligatoire du document unique)	a Affichage
Panneaux syndicaux (selon conditions fixées par accord avec l'employeur)	Panneaux pour l'affichage des communications syndicales pour chaque section syndicale de l'entreprise	Affichage
Travail temporaire	Communication d'informations nominatives contenues dans les relevés de contrat de mission à Pole emploi et au Direccte Droits d'accès et de rectification exercés par les intéresses auprès de Pôle emploi et du Direccte	Par tout moyen

Organismes de tutelles et de contrôles

La Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) au 1er janvier 2021.

Mais aussi:

- Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- URSSAF
- Police / mairie
- Commission de sécurité.

Le statut micro-entreprise (auto-entrepreneur) Les obligations



Obligations sociales (AE)

- 1ère obligation : vous immatriculer en tant qu'auto-entrepreneur
- Obligations comptables : tenir un registre des ventes
- Obligation légale : établir des factures
- Souscrire une police d'assurance pour protéger son activité
- Déclarer ses revenus tous les trimestres

Un compte bancaire pro?

la loi dispose simplement qu'une séparation des comptes doit être établie et qu'à ce titre, un <u>compte bancaire dédié</u> à la micro-entreprise doit être ouvert. Néanmoins, il est important de noter que selon les précisions apportées par <u>la loi PACTE du 23 mai 2019</u>, seuls les auto entrepreneurs dont le chiffre d'affaire annuel dépasse **10 000 € sur deux années civiles consécutives** sont tenus à cette obligation

Tout ce que vous aurez à payer :

- Des côtisations sociales
- <u>La CFP (Contribution à la Formation Professionnelle)</u> qui représente un pourcentage de ce que vous payez en même temps que vos charges sociales
- la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)
- <u>des impôts sur vos revenus d'auto entrepreneur</u>, soit via le <u>prélèvement forfaitaire libératoire</u>, soit via le paiement d'impôts sur le revenu.
- une <u>taxe pour frais de chambre consulaire (CCI ou CMA)</u> selon votre activité (nouveauté 2014-2015)

LES VIOLENCES SEXUELLES

Définition :

La violence sexuelle est un acte de violence qui implique une agression sexuelle ou une exploitation sexuelle non consensuelle.

Cela peut inclure des comportements tels que le harcèlement sexuel, le viol, l'inceste, le mariage forcé, la prostitution forcée, la traite des êtres humains à des fins sexuelles, la pornographie infantile, l'exploitation sexuelle des enfants, au travail et d'autres actes similaires.

Les violences sexuelles dans le domaine du sport

La violence sexuelle au travail dans le domaine du sport peut prendre différentes formes, y compris le harcèlement sexuel, les attouchements non désirés, l'agression sexuelle et l'exploitation sexuelle.

Les personnes les plus susceptibles d'être victimes de violence sexuelle au travail dans le domaine du sport sont les femmes, les enfants, les athlètes amateurs, les entraîneurs, les officiels et les employés de soutien.

Comment prévenir les violences sexuelles

1. Les organisations sportives doivent établir des politiques claires de tolérance zéro pour la violence sexuelle et mettre en place des procédures pour enquêter sur les plaintes et prendre des mesures disciplinaires appropriées en cas de violation de ces politiques.

Ex : Carte professionnelle.

2. Sensibiliser les personnes travaillant dans le domaine du sport :

Les organisations sportives doivent sensibiliser les personnes travaillant dans le domaine du sport à la violence sexuelle, y compris les athlètes, les entraîneurs, les officiels et les employés de soutien.

Ex : La sensibilisation peut se faire par le biais de formations, de séminaires et de campagnes de sensibilisation.

3. Établir des codes de conduite :

Les organisations sportives doivent établir des codes de conduite pour les athlètes, les entraîneurs et les éducateurs, qui énoncent les comportements acceptables et inacceptables en matière de comportement sexuel et de relations interpersonnelles.

Ex : Demander toujours l'autorisation de « toucher » pour effectuer une correction d'un(e) adhérent(e).

4. Mettre en place des procédures de signalement :

Les organisations sportives doivent mettre en place des procédures de signalement pour les victimes de violence sexuelle.

Ces procédures doivent être claires, confidentielles et accessibles pour permettre aux victimes de signaler les abus en toute sécurité.

Ex : Installer un climat de confiance, avoir des qualités et compétences d'écoute. Ne pas porter de jugement.

5. Recruter et former du personnel qualifié:

Les organisations sportives doivent recruter et former du personnel qualifié pour prévenir et lutter contre la violence sexuelle.

Le personnel doit être formé à la reconnaissance des signes de violence sexuelle, à la prise en charge des victimes et à la mise en œuvre des politiques et des procédures de l'organisation.

Identifier et reconnaitre des signes de VS

Reconnaître les signes de violence sexuelle peuvent être **difficile**, car les victimes peuvent être réticentes à en parler ou à signaler des comportements inappropriés.

Cependant, il existe plusieurs signes qui peuvent indiquer la présence de violence sexuelle au travail dans le domaine du sport.

Voici quelques exemples de signes à surveiller :

1. Changement de comportement :

Si une personne commence à se comporter de manière différente ou à se retirer socialement, cela peut être un signe qu'elle est victime de violence sexuelle. Elle peut devenir plus méfiante, avoir des troubles du sommeil, des troubles de l'alimentation ou des changements d'humeur soudains.

2. Contact physique inapproprié:

Si une personne fait des attouchements inappropriés ou des gestes sexuels non sollicités, cela peut être un signe de violence sexuelle.

Cela peut inclure des contacts physiques non désirés ou des commentaires sexuels déplacés.

3. Favoritisme inapproprié:

Si une personne est favorisée de manière inappropriée ou reçoit des avantages professionnels / adhérents (1mois gratuit) en échange de faveurs sexuelles, cela peut être un signe d'exploitation sexuelle.

4. <u>Utilisation de la position de pouvoir :</u>

Si une personne utilise sa position de pouvoir pour imposer des comportements sexuels inappropriés ou pour exercer une pression sur les autres pour qu'ils se conforment à des comportements sexuels, cela peut être un signe de harcèlement sexuel

Conclusion

Il est important de noter que ces signes ne sont pas nécessairement indicatifs de violence sexuelle, mais peuvent être des indicateurs potentiels.

Si vous pensez qu'une personne est victime de violence sexuelle ou si vous êtes vous-même victime de violence sexuelle, il est important de PARLER à quelqu'un en qui vous avez confiance et de signaler les abus à votre employeur ou aux autorités compétentes.

Comportement à adopter

1. Écoutez la victime :

Si une personne vous confie qu'elle a été victime d'attouchements sexuels inappropriés, il est important de l'écouter sans la juger. Soyez à l'écoute de ses sentiments, de ses préoccupations et de ses besoins.

2. Offrez votre soutien:

Faites savoir à la victime que vous êtes là pour elle et que vous la soutenez.

Assurez-vous qu'elle sait qu'elle n'est pas seule et qu'elle n'est pas responsable des abus.

3. Signalez les abus :

Si vous êtes témoin d'attouchements sexuels inappropriés ou si vous êtes informé de ces abus, vous devez signaler ces comportements à votre employeur ou aux autorités compétentes.

Les organisations sportives ont des procédures de signalement pour les victimes de violence sexuelle et vous devez vous y conformer.

Soyez vigilant:

Soyez attentif à tout signe d'attouchements sexuels inappropriés dans votre environnement de travail et signalez tout comportement suspect à votre employeur ou aux autorités compétentes.

Sensibilisez les autres :

Sensibilisez les personnes travaillant dans le domaine du sport aux comportements inappropriés en matière de sexualité et encouragez-les à signaler tout abus dont ils sont témoins.

Il est important de prendre la violence sexuelle au sérieux et de prendre des mesures pour prévenir les abus et aider les victimes Signaler:

1. A la hiérarchie

2. 3919 : Numéro d'urgence des violences sexuelles

3. 17 : Police

Il est important de signaler les abus de manière appropriée et de suivre les procédures de signalement de votre organisation sportive.

En signalant les abus, vous pouvez aider à prévenir d'autres abus et à protéger les autres personnes travaillant dans le domaine du sport.